



**PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU COMITÉ EXÉCUTIF ET
ABROGATION DU RÈGLEMENT CE-1-2017**

RÈGLEMENT NUMÉRO CE-1-2018

Le présent règlement, adopté par la résolution CE17/18-06-176 entre en vigueur le 3 juillet 2018, jour de la publication de l'avis public à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO CE-1-2018

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019)

Conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. ch. I-13.3), le Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, fixe la tenue de ses séances ordinaires, à 17 h 30, au siège social de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, aux dates suivantes :

- 28 août 2018
- 9 octobre 2018
- 20 novembre 2018
- 15 janvier 2019
- 26 février 2019
- 9 avril 2019
- 21 mai 2019
- 25 juin 2019